

SEANCE DU 04 MARS 2024

Date de convocation : 24/02/2024

Date d'affichage : 16 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 04 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Alexandre HERMAN, Bastien PEZERIL, Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absentes excusées : Mmes Martine HERMAN, Nadia CHETTOUH.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 08 janvier 2024.

ELABORATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les résultats du compte administratif 2023, du budget assainissement. Celui-ci devrait présenter un déficit d'exploitation de 277,51 €.

Et un excédent en investissement de 3 872,13 €.

Les membres du Conseil municipal préparent le budget primitif. Celui-ci s'équilibre en exploitation à 17626.59€ et en investissement à 19 067,26 €.

ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte administratif du budget général. Celui-ci devrait présenter un excédent d'exploitation de 107 117,83 € et en investissement un excédent de 97 954,28 €.

Les membres du Conseil municipal préparent le budget primitif. Celui-ci devrait s'équilibrer en fonctionnement à 766 270,59 € et en investissement à 656 920 €.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous a été pris avec le Trésorier afin de finaliser les budgets avant de les soumettre au vote.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la création du poste d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à compter du 30 avril 2024. Le poste sur un temps partiel de 24 heures par semaine sera conclu à compter du 1^{er} mai 2024 pour un CDD d'une durée de 1 an.

Mme Blondine BONVARLET lauréate du concours d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe occupera ce poste.

Suppression du poste d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à la suite de la mutation de Mme BRILLAND Marielle vers une autre mairie.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent ces modifications.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les premiers éléments concernant le recensement de la population : 100 % de la population semble avoir été recensés.

Mme Sarah GUERIN a établi un état des kilomètres qu'elle a parcourus, en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du barème correspondant ; Monsieur le Maire propose de lui verser une indemnité de 542 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition en sus du montant de la dotation.

DEVIS RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis présenté par l'entreprise SAS FATOUT TP correspondant à la création d'un raccordement eaux usées dans le bourg pour un montant de 2 795,04 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition de devis.

DEVIS HÔTEL DUCLOS

Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge des chemins, présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise SAS FATOUT TP, concernant les travaux de renforcement de routes au village Hôtel Duclos pour un montant de 4 943,64 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent ce devis.

DEVIS VILLAGE BROCQUEBOEUF

Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge des chemins, demande aux membres du Conseil Municipal de reporter la décision afin d'obtenir des compléments d'information.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

DEVIS ELECTRICITE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis présenté par l'entreprise MARESCQ concernant le remplacement des anciens chauffages par des radiateurs Thermor à fluide calorporteur, au logement N° 21 Le Bourg, pour un montant de 1 725,79 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition

DEVIS PLOMBERIE

Monsieur Michel PENLAE, Adjoint en charge des travaux, présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise GMONPLOMBIER, concernant le remplacement d'un WC dans l'un des logements des écoles, pour un montant de 615,86 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition

DEVIS LAVE-VAISSELLE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise FOUCHARD, concernant le remplacement d'un tube de produit de lavage à la cantine scolaire, pour un montant de 185,62 € TTC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent ce devis.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année, à savoir 200 €, à Monsieur Claude LEPRIVEY, demeurant La Cuirie 50200 CAMBERNON.

EPARAGE DES CHEMINS

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, décident de renouveler l'éparage des chemins dans les mêmes conditions que l'année passée et décident de faire appel à l'entreprise VANTOMME de Feugères. Celle-ci interviendra pour le 1^{er} passage en mai et pour le 2^{ème} passage en août.

CONVENTION FDGDON

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donnent le pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention 2024-2026, d'engager les participations afférentes à la convention, de verser la participation au volet animation, coordination, suivi et investissement d'un montant de 53 € annuels. De plus les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de faire appel à l'entreprise ASSISTANCE NUISIBLES, domiciliée à Saint Sauveur Villages, afin de détruire les nids de frelons asiatiques sur la commune.

SAISON CULTURELLE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que des habitants du village de l'Aubrière, souhaitent se produire pour un concert dans ce village pour la Fête de la Musique. Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition.

Madame Christine BISSON, en charge de la culture, présente aux membres du Conseil municipal deux groupes de musique se proposant d'effectuer un concert dans notre commune. Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, lui demandent de finaliser ces propositions.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une proposition du Président de l'association UNC de Coutances, présentant le déroulement de la journée du 28 juillet 2024 : un GMC et une Jeep feront un tour des communes voisines de Coutances, avec des chanteuses reprenant des chansons de l'époque de la libération.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition et à l'unanimité des membres présents, désignent Monsieur Benoît FOURREAU pour finaliser ce projet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 2 avril 2024 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.